

FSU, engagé·es au quotidien pour le personnel et les étudiant·es

La FSU porte un syndicalisme de transformation sociale qui défend un service public rendu par une fonction publique, seule à même de garantir l'intérêt général.

Dans ce cadre, démocratie et collégialité sont indispensables pour faire vivre un enseignement supérieur et une recherche dynamiques, qui prennent en compte les besoins de la société comme ceux propres à l'exercice des missions premières de l'université et préservant les conditions de travail des collègues. C'est cet engagement des militant·es de la FSU que les articles de ce dossier illustrent.

Cette action s'opère sur le front de la protection du personnel, qui, loin d'être corporatiste, est là pour garantir la fonction publique et donc l'intérêt général, en articulant les aspects nationaux aux aspects locaux.

Elle s'opère aussi sur ceux de la formation et de la recherche, en défendant une formation exigeante et adossée à la recherche, ainsi qu'un budget qui permet l'accueil de toutes et tous dans les formations de leur choix, la menée de recherches dans tous les domaines jugés pertinents par les communautés de recherche pour accroître les connaissances dans le respect de la liberté académique, de l'égalité professionnelle et de la réalisation de conditions de travail protectrices.

Cela passe aussi par une présence dans les lieux de débat pour peser sur les dossiers tant nationaux, comme l'égalité entre les femmes et les hommes ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qu'internationaux, pour faire vivre la solidarité internationale.

On trouvera donc dans ce dossier des arguments pour montrer, dans la campagne des élections professionnelles, que voter FSU, c'est voter pour une défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au plus près de l'intérêt des collègues et des étudiant·es, pour une société plus juste et égalitaire, plus écologique, plus féministe et plus démocratique. ■

Dossier coordonné par le BUREAU NATIONAL

Dans l'ESR, la FSU, une force incontournable!

La FSU a su construire une implantation incontournable dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) publics. Ses syndicats nationaux embrassent tous les métiers du service public d'ESR.

Par **CAROLINE CHEVÉ**,
secrétaire générale de la FSU, et **STÉPHANE TASSEL**,
membre du secrétariat national de la FSU

Qu'il s'agisse du SNESUP-FSU, première organisation représentative des enseignantes-chercheur-ses et des enseignants du supérieur, du SNCS-FSU, pour les chercheur-ses des organismes de recherche, et du SNASUB-FSU, syndiquant les agent-es indispensables à l'exercice de nos missions, la fédération exerce un syndicalisme au plus près des métiers, en proximité immédiate avec le personnel et les difficultés qu'il rencontre quotidiennement dans des établissements particulièrement touchés par les contre-réformes menées depuis plus de vingt ans.

Dans un contexte où l'autonomie financière accrue des universités permet de les rendre responsables de la gestion de la pénurie produite par les coupes budgétaires successives et où le « new public management » entraîne une caporalisation des activités d'enseignement et de recherche du supérieur, la FSU est à même de s'adresser au plus grand nombre. Mobilisée au quotidien pour faire face à ces dérives, elle porte, dans les luttes, des revendications de transformation sociale, d'amélioration du service public d'enseignement supérieur et de recherche, pour élever la jeunesse au plus haut niveau de qualification, pour obtenir de bonnes conditions d'enseignement et de recherche pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire, métropolitain comme ultramarin. Quand certains veulent cantonner l'excellence à une minorité, nous la revendiquons pour toutes et tous.

PLAN DE TITULARISATION

La création d'un plan pluriannuel de l'emploi scientifique est une urgence pour la jeunesse et la société. Dans le cadre de la création de 6000 emplois statutaires par an pendant dix ans, ce plan doit impérativement tenir compte de la singularité de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), à commencer par la forte représentation des agent-s non titulaires : 40 % des contractuel-les de l'État sont dans l'ESR. La mise en place d'un plan de titularisation de toutes et tous les précaires employé-es pour répondre à des besoins pérennes est nécessaire pour qu'ils et elles bénéficient enfin du même statut que les titulaires qui, aujourd'hui, sont aussi à bout de force et sacrifient souvent leur temps de recherche pour continuer de former et d'accompagner les étudiant-es.

Les enseignant-es du supérieur titulaires sont professeur-es des universités et maître-ses de conférences (MCF), ou enseignant-es du second ou du premier degré. Bien que fonctionnaires d'État, ils ne bénéficient d'aucun processus réel de mutation et toute envie ou besoin de mobilité géographique les oblige la plupart du temps à se présenter à un nouveau concours dans un autre établissement, voire à devenir contractuel-les. Leur évolution de carrière est entravée, avec par exemple des MCF qui restent pendant plus de dix ans au dernier échelon de la classe normale, des agrégé-es qualifié-es au Conseil national des universités (CNU) avec de trop rares possibilités de devenir MCF, des professeur-es des universités qui doivent enchaîner les barrages de classe...

MAILLAGE TERRITORIAL

Cette diversité de corps, dans des disciplines aux modalités collégiales qui leur sont propres, bénéficie du soutien et du maillage de la fédération au plus près des métiers, permettant ainsi l'articulation entre des processus de carrière évalués nationalement au CNU, dans les commissions paritaires pour les ESAS et localement dans les établissements. L'ADN de la fédération est d'unifier les revendications sans les uniformiser, de tenir tous les bouts pour que les avancées des un-es ne se fassent pas au détriment des autres.

Nous sommes à un moment particulier. Les néobachelier-ères se heurtent au mur de Parcoursup. Les universités craquent de toute part et leurs portes se ferment, obérant l'avenir de milliers de jeunes, dont les familles savent que les diplômes constituent une protection.

Si l'extrême droite venait à accéder à la plus haute responsabilité, le risque de voir advenir ses politiques pourrait devenir réalité. À rebours des valeurs humanistes et émancipatrices de l'université, elles s'attaqueraient à la liberté académique, qui, comme l'indépendance de la justice et la liberté de la presse, est un pilier de la démocratie.

Pourtant, le surgissement des mobilisations des lycéen-nes et des étudiant-es dans ces dernières semaines, exigeant de meilleures conditions d'études, exprimant leur aspiration à pouvoir se construire un avenir par l'accès aux études et aux qualifications, réclamant l'égalité et la justice sociale, montre qu'il n'y a pas de fatalité, que l'action collective et l'engagement sont toujours porteurs d'espoir. Dès maintenant, il faut rejoindre le syndicalisme dans l'ESR pour renforcer les solidarités, être ensemble pour être plus fort-es. ■

Quand certains veulent cantonner l'excellence à une minorité, nous la revendiquons pour toutes et tous.

La défense du service public à l'articulation des actions nationales et locales

Les syndicats de la FSU relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche interviennent nationalement et localement, avec, dans le cas du SNESUP-FSU, la défense des métiers d'enseignant-e et d'enseignant-e-chercheur-se dans les instances nationales, et le travail des élu-es au sein des établissements.

Par **FLORENCE LEGENDRE**,
membre de la F3SCT MESR

Le SNESUP-FSU traite les dossiers des enseignant-es et des enseignant-es-chercheur-ses titulaires et contractuel-les pour tout ce qui relève de la carrière, des conditions de travail et d'exercice, et défend les valeurs qui fondent leur statut et les droits des fonctionnaires dans l'enseignement supérieur et de la recherche. Il travaille conjointement avec le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU), le Syndicat national de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques (SNASUB-FSU) et le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FSU). Tous sont experts des questions relevant du champ de syndicalisation et tous, faisant partie de la FSU, partagent les mandats et les valeurs de transformation sociale. Ces expertises associées à des valeurs communes font que la défense des agent-es se fait au plus près de leurs préoccupations et de leurs spécificités.

NIVEAU NATIONAL

Libertés académiques, égalité femmes-hommes, défense des statuts des enseignant-es et des enseignant-es-chercheur-ses, lutte contre la précarisation, défense du pouvoir d'achat, combat pour des conditions de travail correctes sont au cœur du travail des élu-es des instances nationales. Cela se traduit concrètement dans les actions menées. Ainsi, pour ne donner que quelques exemples pour lesquels l'action du SNESUP-FSU a été prépondérante au CSA du MESRE, nous pouvons citer les dossiers ayant trait aux promotions pour les maître-esses de conférences, au plan égalité femmes-hommes, au décret concernant les ESAS ou encore à la protection sociale complémentaire.

Pour ce qui est de la F3SCT MESR, les élu-es et mandaté-es n'ont cessé de rappeler encore et toujours l'importance de conditions de travail correctes, de prise en compte des indicateurs du terrain tels que les accidents du travail, afin que les établissements soient homogènes dans le traitement de ces problèmes (violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes et sexuels, décret sur les risques liés à la chaleur,

prévention des risques liés aux prions, etc.). Ces avancées sont de premières étapes vers la satisfaction de nos mandats et revendications.

NIVEAU LOCAL

Mais que vaudrait le travail effectué dans les instances nationales s'il restait lettre morte sur le terrain ? Ainsi, le niveau local permet de rappeler nos mandats, d'appliquer au mieux nos revendications dans l'organisation de nos établissements et de nourrir le travail mené nationalement. Dans les CSAE, les élu-es travaillent sur les campagnes d'emploi proposées en demandant les remplacements de un pour un des départs, la titularisation et la fonctionnarisation de nos collègues contractuel-les, sur les critères locaux pour l'octroi des primes Ripec, etc.

Les F3SCT locales s'occupent, au plus près de nos collègues, de la santé et des conditions de travail en analysant les alertes portées au Registre de santé et de sécurité au travail, le Document unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, en anticipant tout risque lié à un changement d'organisation du travail. La F3SCT d'établissement émet des avis qui sont diffusés à l'ensemble du personnel et effectue des visites des structures pour faire des préconisations, notamment en traduisant localement les avancées obtenues nationalement. Le travail des élu-es permet la mise en place d'un véritable dialogue social. Toutes les remarques des collègues recueillies par le biais des différents canaux syndicaux sont portées par les élu-es et mandaté-es afin de permettre une véritable amélioration des conditions de travail. Le SNESUP-FSU est ainsi fort de son ancrage local qui nourrit et se nourrit de la réflexion collective nationale. ■

Le travail des élu-es permet la mise en place d'un véritable dialogue social.



Égalité professionnelle et lutte contre les VSS dans l'ESR : la FSU aux avant-postes

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes et les violences sexistes et sexuelles perdurent. L'égalité entre les femmes et les hommes est pour la FSU un enjeu de justice sociale, de démocratie et de transformation du travail. Elle ne relève pas simplement d'un slogan, d'une défense corporatiste du métier ou d'une simple mise en conformité réglementaire avec le droit européen.

Par **ANNE ROGER**,
membre du groupe Égalité femmes-hommes

Au niveau fédéral, trois chantiers ont mobilisé les forces militantes de la FSU depuis plus d'un an pour faire avancer les droits des femmes. La négociation d'un nouvel accord égalité dans la fonction publique a permis de pousser certaines revendications telles que le congé hormonal, les autorisations d'absence pour les victimes de violences intrafamiliales, le suivi et le traitement des signalements de violences sexistes et sexuelles (VSS) et la formation du personnel sur ce sujet, et de rappeler que sans ancrage dans les politiques publiques et sans moyens structurels, humains et financiers, l'égalité réelle ne peut advenir. L'urgence de mesures structurelles concernant les salaires a également été mise en avant dans toutes les discussions. Les groupes de travail autour de la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale auxquels la FSU a participé ont permis de questionner la mise en œuvre du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » et de proposer des pistes d'action. Par ailleurs, la FSU est largement engagée dans la coalition enfantiste et féministe autour de la loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants, notamment sur les dimensions relatives à la fonction publique, pour porter ses revendications et participer à améliorer le texte vers plus de moyens et de justice.

INÉGALITÉ FLAGRANTE

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes illustrent une inégalité flagrante, avec un écart qui, selon le dernier « Panorama des enseignants du supérieur », atteint 8 % chez les enseignantes et enseignantes-chercheur-ses titulaires, et dépasse les 20 % chez les contractuelles. À cette inégalité salariale s'ajoute la sous-représentation des femmes dans les responsabilités, notamment les plus élevées, comme la direction d'un laboratoire ou la présidence d'une université.

La FSU défend des mesures structurelles, comme la revalorisation des métiers les plus

féminisés – notamment les fonctions de Biatss – ainsi que la suppression des freins de carrière liés à la parentalité. Le CRCT maternité gagné par la FSU en est une illustration. Les élu-es de la FSU bataillent également dans toutes les instances où les promotions peuvent être à l'ordre du jour (conseils académiques restreints, sections CNU, CSA, F3SCT, GT divers, CA, etc.) contre la ségrégation de corps et de grade à l'œuvre au sein des corps d'enseignant-es-chercheur-ses, à tous les niveaux. Elle refuse la politique indemnitaire sous la forme de primes, qui ne fait qu'accroître les inégalités, et demande l'intégration de celles-ci dans les rémunérations de toutes et tous.

PLAN NATIONAL D'ACTION

Par ailleurs, l'analyse des promotions par la voie du repyramidage par sections CNU et groupes disciplinaires ou encore celle du dispositif de chaires de professeur-e junior (CPJ) permettent d'identifier les conséquences néfastes des dispositifs en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes et d'appuyer les revendications d'un système national pour les repyramidages et de la fin des CPJ. Les élu-es des CSA locaux et nationaux travaillent à faire évoluer les lignes directrices de gestion en ce sens.

La mise en place du plan national d'action pour l'égalité professionnelle 2025-2027 est également une opportunité pour la FSU d'avancer sur ces sujets dans les établissements, même si le ministère n'exerce aucun contrôle sur les plans déjà en application. Les modifications du périmètre des missions égalité dans le Code de l'éducation ont abouti à un affaiblissement de la politique d'égalité professionnelle, mais la FSU a heureusement réussi à imposer au ministère de faire marche arrière sur la circulaire d'application de ces modifications.

La FSU joue ainsi sur deux tableaux qui s'alimentent l'un l'autre pour porter des revendications au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche : son expertise sur l'aspect métier, elle-même nourrie par l'accompagnement syndical local et national, et la vision de transformation sociale qu'elle porte. ■

La FSU est largement engagée dans la coalition enfantiste et féministe autour de la loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Le service public de l'ESR comme impératif vital pour la formation des jeunes et de la société

Le service public de l'ESR repose sur la gratuité, un accès ouvert à tous et à toutes, la lutte contre les inégalités et les discriminations, un adossement à la recherche, ainsi qu'un haut niveau de qualification des équipes pédagogiques. L'ESR doit rester un espace d'émancipation soustrait aux contraintes marchandes, où fonctionnaires et étudiant-es produisent les savoirs nécessaires au progrès, à la justice sociale et à la cohésion de la société – un service public donc.

Par **MICHÈLE ARTAUD, HERVÉ CHRISTOFOL**,
membres du bureau national,
et **EMMANUEL DE LESCURE**, secrétaire général

L'article L. 123-2 du Code de l'éducation* dessine les contours de ce qui doit constituer la substance du service public de l'enseignement supérieur (ESR). Nous y adhérons sans réserve. Mais certains de ses alinéas résonnent davantage que d'autres. Ainsi « *le développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, [...] la diffusion des connaissances dans leur diversité et [...] l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent* » et encore « *la lutte contre les discriminations, [...] la réduction des inégalités sociales ou culturelles et [...] la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche* » sont le cœur de l'engagement de la plupart des agent-es dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Ils nourrissent également notre engagement militant à le défendre et à le promouvoir.

CHOIX POLITIQUES ET BUDGÉTAIRES FORTS

Assurer « *à toutes celles et à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche* » nécessite d'accueillir toutes et tous gratuitement, dans des formations exigeantes mais non sélectives, des formations appuyées sur des savoirs produits par la recherche et tirant profit de leurs derniers développements. Il est essentiel d'« *oser tout examiner, tout discuter, tout enseigner même* », comme le disait Condorcet, dans la perspective de former des citoyen-nes éclairé-es, disposant d'esprit critique, aptes à prendre des décisions scientifiquement fondées et à se déprendre des bulles créées notamment par les réseaux sociaux, de la propagande et de la pensée unique diffusées par nombre de médias.

En particulier, d'un côté, « *la réduction des inégalités sociales et culturelles* » inscrite dans le Code de l'éducation ne peut s'obtenir qu'au

prix de choix politiques et budgétaires forts permettant de mettre en place les dispositifs indispensables pour aider les étudiant-es à réussir et de proposer sur tout le territoire un accès aux formations de leur choix à tous les bacheliers et toutes les bachelières – l'engagement dans une formation dépend du sens, de la reconnaissance et de la motivation que chacun-e y projette et en retire. D'un autre côté, la formation des professionnel·les sur lesquelles repose une grande partie du fonctionnement de la société a besoin, d'une part, de disposer des savoirs les plus récents et scientifiquement fondés ; d'autre part, d'être en contact avec l'ensemble de la société pour être à même de participer au progrès et à la cohésion de la société.

FAIRE PROGRESSER LA SOCIÉTÉ

L'enseignement supérieur se doit d'être un espace à part parce qu'il est vital pour le progrès de la société, qu'il donne des moyens pour comprendre, analyser, accompagner voire contribuer à produire les transformations de la société, ainsi qu'aider les jeunes générations à s'émanciper et à y trouver leur place pour en dessiner le meilleur avenir possible, fait de justice et de cohésion sociales, de respect de l'environnement et de paix. Cela nécessite donc un service public qui seul permet de constituer l'enseignement supérieur en *skholè*, lieu où on se met à l'écart des contraintes de la vie de la cité pour pouvoir étudier – et étudier notamment ces contraintes et leurs effets – tout en permettant à toutes et à tous de bénéficier de ce temps de *skholè* et, par là, de faire progresser la société en tirant le meilleur parti des savoirs qu'on y diffuse et produit. Ce service public se doit d'être rendu par une fonction publique permettant d'œuvrer pour l'intérêt général sans être soumis à un clientélisme problématique. C'est le sens du syndicalisme de métier et de transformation sociale promu par le SNESUP-FSU, qui s'engage à la fois à défendre les collègues et leurs droits dans l'exercice de leur mission sur leur lieu de travail et à œuvrer, dans l'intérêt général, pour une société plus juste, plus égalitaire, plus féministe, plus démocratique et plus écologique. ■

L'enseignement supérieur se doit d'être un espace à part parce qu'il est vital pour le progrès de la société.

* www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000052026398/2025-08-02.

La recherche publique, un bien commun au service de l'ensemble de la société

Le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan a récemment préconisé de « réformer la politique d'innovation en France » pour « permettre un pilotage continu de la recherche amont à la mise en production ». La politique des gouvernements depuis de nombreuses années est résumée dans cette phrase : la recherche vue comme conduisant (rapidement !) à l'innovation.

Par **STÉPHANIE ROSSANO**,
responsable du secteur Recherche

Après les PIA et France 2030, les agences de programmes sont le dernier outil en date pour « piloter » et « mettre sous tutelle » la recherche produite dans les universités. La restructuration des instituts du CNRS est un autre signal inquiétant d'un bouleversement des pratiques et d'une redistribution des moyens vers les thématiques à la mode.

Les transformations structurelles en cours et la diminution drastique des budgets pérennes consacrés à la recherche (en euros constants) consomment beaucoup de temps des enseignant-es-chercheur-ses ; temps qui n'est consacré ni à l'enseignement, ni à la recherche, ni à la formation à et par la recherche. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'heures complémentaires (en moyenne 83 heures par maître-esse de conférences et 56 heures par professeur-e des universités) réduit encore considérablement le temps consacré à la recherche. Quant aux agent-es non titulaires, leurs conditions de travail et de rémunération sont pour la majorité des cas tout simplement scandaleuses.

ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE

S'il est urgent que les connaissances déjà établies soient mobilisées dans les politiques publiques par les grands corps de l'État ou pour produire des innovations par les scientifiques en entreprise, il revient au secteur public de la recherche de continuer d'explorer ce que nous ne savons pas encore pour accroître la connaissance.

La recherche publique est un bien commun au service de l'ensemble de la société. Son développement nécessite la liberté académique, du temps et des moyens.

Le statut d'enseignant-e-chercheur-se titulaire – aujourd'hui à nouveau menacé sous couvert de simplification – est indispensable pour développer une activité de recherche sur le temps long sans entrave de la créativité et élaborer des connaissances documentées, vérifiées et validées par les pairs (au moins un temps). Le statut

d'enseignant-e-chercheur-se a permis et permet encore de protéger la liberté académique, de développer une indépendance par rapport aux pouvoirs économiques, politiques et religieux, et de choisir des sujets de recherche en lien notamment avec les questions sociétales. In fine, cela permet aux enseignant-es-chercheur-ses d'exercer à plein un droit de citoyenneté.

STRUCTURATION PAR DISCIPLINES

Le SNESUP-FSU défend l'indépendance de la recherche et la place de toutes les disciplines dans la création des savoirs. Contrairement à la vision réductrice des gouvernements successifs, les ALL-SHS ne sont pas les suppléments d'âme des sciences et technologies. Par ailleurs, les disciplines rares doivent être défendues et les postes associés sanctuarisés. Le SNESUP-FSU défend la structuration par disciplines portée par le Conseil national des universités, pièce maîtresse du statut de fonctionnaire d'État des enseignant-es-chercheur-ses garant d'une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire, quel que soit l'établissement ou le champ de spécialité. Le SNESUP-FSU défend également une gestion des carrières avec un contingent local et un national.

Le SNESUP-FSU défend la gestion démocratique des établissements par le personnel de tous statuts et dénonce toute volonté de pilotage de quelque manière que ce soit, notamment par les appels à projets. Pour préserver la capacité de recherche des enseignant-es-chercheur-ses, le SNESUP-FSU exige une augmentation de 8 milliards d'euros du budget de la recherche, une hausse des dotations pérennes des laboratoires de recherche, un plan de recrutement de 4 800 enseignant-es-chercheur-ses immédiatement, puis de 2 400 enseignant-es-chercheur-ses tous les ans, une baisse du service statutaire à 125 heures équ. TD et l'équivalence heures TP-heures TD.

Lors des élections professionnelles de décembre 2026, renforcer le syndicalisme que nous portons signifie défendre la liberté académique, les statuts des fonctionnaires, une recherche coopérative et sans entrave dans toutes les disciplines, avec pour objectif l'accroissement des connaissances partagées avec le plus grand nombre. ■

Le SNESUP-FSU défend l'indépendance de la recherche et la place de toutes les disciplines dans la création des savoirs.

La FDE : un élément crucial de l'université au service de la société

Une formation universitaire pour les enseignants et le personnel de vie scolaire (CPE) est indispensable, en raison de la complexité du métier, mais aussi du caractère essentiel de cette profession pour la constitution de la société. Pourtant, les réformes récentes, bien que revendiquant un ancrage universitaire, en minimisent concrètement la portée et l'adossement à la recherche, mettant en danger la qualité de l'école et la formation de citoyens éclairés.

Par **VINCENT CHARBONNIER** et **MURIEL CORET**,
coresponsables du secteur FDE

Parce qu'elle désigne un champ de pratiques quotidiennes universellement répandues, l'éducation souffre du fait que tout un chacun prétend avoir un avis autorisé à son propos, sur ce champ disciplinaire comme sur ces pratiques, allant parfois jusqu'à dénier la possibilité d'une approche scientifique de ces phénomènes. C'est encore plus manifeste pour ce qui concerne la formation du personnel chargé d'assurer institutionnellement cette mission, le personnel enseignant ainsi que celui de vie scolaire (CPE). Au fond, il suffirait de mettre les futur-es enseignant-es et le personnel sur le terrain et ils et elles apprendraient par osmose ou mimétisme.

UNE FORMATION UNIVERSITAIRE, POUR QUOI FAIRE ?

Pourtant, enseigner est un métier qui *doit s'apprendre* parce qu'il exige non pas seulement d'apprendre des pratiques mais encore de les penser, de les réfléchir, d'interroger ce qu'éduquer et instruire signifient, toutes choses qui réclament un travail d'analyse et de réflexion dont le cadre universitaire est la source et le garant.

La formation des enseignant-es et des CPE (FDE) doit ainsi être universitaire, parce qu'enseigner est un métier intellectuel, social et professionnel complexe, qui ne peut être réduit à l'apprentissage de « bonnes pratiques » ou à la seule adaptation aux prescriptions du moment de l'employeur. Former des enseignant-es, ce n'est pas transmettre mécaniquement des gestes professionnels ou des normes institutionnelles. Il s'agit de permettre aux futur-es professionnel·les de construire des pratiques raisonnées, susceptibles d'être adaptées à des classes, des élèves, des territoires et des situations de travail nécessairement

divers. Le « terrain » doit être interrogé, mis en discussion et éclairé par des savoirs scientifiques.

UNE FORMATION POUR L'ÉMANCIPATION

Dans ce contexte, l'adossement à la recherche est indispensable. Il permet de ne pas réduire la formation aux programmes scolaires ou aux attentes immédiates de l'institution. Il donne aux futur-es enseignant-es et CPE les moyens de comprendre les controverses scientifiques, les évolutions des savoirs, les inégalités scolaires, les mécanismes de discrimination et les enjeux démocratiques de l'école. C'est une condition nécessaire pour exercer une liberté pédagogique éclairée et pour ne pas être enfermé-e dans une conception technicienne ou prescriptive du métier. L'université est donc le cadre qui doit protéger la formation contre une mise sous tutelle directe par l'employeur.

De manière sans doute paradoxale, la longue litanie des réformes de la formation des enseignant-es, qui s'est singulièrement accélérée ces vingt dernières années (depuis la réforme de la mastérisation sous la présidence de Nicolas Sarkozy), n'a eu de cesse de revendiquer son ancrage universitaire. Or force est de constater que, dans le concret de l'application des réformes, la dimension universitaire est en réalité systématiquement minorée ou réduite à un affichage. Cela peut s'interpréter comme une reconnaissance du danger pour le pouvoir d'une formation des enseignant-es et des CPE véritablement universitaire, c'est-à-dire permettant d'outiller le personnel pour un exercice de son métier au service du progrès de la société et de l'étude par les jeunes générations de tous les sujets pertinents, afin de mettre à distance les injonctions et les diktats de toute nature. Mais cela met surtout en grave danger notre société en privant, notamment les plus fragiles des élèves, des conditions leur assurant d'occuper une position de citoyen-ne éclairé-e. ■

La formation des enseignant-es et des CPE doit être universitaire, parce qu'enseigner est un métier intellectuel, social et professionnel complexe.

Défendre le personnel pour défendre le service public

Se battre pour améliorer nos statuts, comme le SNESUP-FSU s'y attache sans relâche, c'est également lutter pour améliorer le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'intérêt général et en dehors de tout intérêt partisan.

Par **MICHÈLE ARTAUD**,
coresponsable du secteur Service public,
et **RAYMOND GRÜBER**,
responsable du secteur Situation du personnel

L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) constituent un service public. Pour pouvoir œuvrer pour l'intérêt général, à l'abri d'intérêts partisans ou du clientélisme, il est nécessaire que ce service public soit exercé par une fonction publique, dont les agent-es sont muni-es de droits. Ces derniers sont le pendant des obligations liées aux missions de service public et sont donc indispensables à l'exercice de nos missions d'enseignement et de recherche.

La FSU est historiquement organisée en fédération de syndicats de métiers, chacun représentant un champ professionnel précis. Au niveau de l'ESR, cela correspond au SNESUP pour les enseignant-es et les enseignant-es-chercheur-ses, au SNASUB pour le personnel administratif et au SNCS pour les chercheurs scientifiques. Elle se positionne comme une fédération de syndicats de transformation sociale.

DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE L'ESR

Ainsi, ce que défend la FSU au niveau national, et notamment le SNESUP, pour les statuts et les droits de l'ensemble du personnel de l'ESR, correspond à une certaine vision du service public, de démocratisation de l'enseignement supérieur, avec une offre de formation la plus large possible, le développement de la recherche et de nouvelles connaissances scientifiques, sur l'ensemble du territoire, par des enseignant-es, des enseignant-es-chercheur-ses et des chercheur-ses de haut niveau. C'est pourquoi la défense du service public de l'ESR porté par la FSU passe, notamment au niveau du CSA ministériel, par celle du statut du personnel de l'ESR et par l'amélioration de celui-ci, pour le protéger contre l'arbitraire, mais aussi pour protéger les étudiant-es du favoritisme et du clientélisme. La défense des droits du personnel n'est

donc pas une lutte corporatiste, mais un combat pour l'exercice des missions de service public de l'ESR, et il en va de même de la conquête de nouveaux droits liés à l'évolution de ces missions.

Cela passe par la défense du statut de fonctionnaire, pour s'opposer au recrutement de contractuel·les, qui connaissent des conditions d'emploi, de rémunération et des obligations de service très hétérogènes selon les établissements. Cette hétérogénéité s'est largement amplifiée depuis la loi LRU et la création du statut prévu à l'article L. 954-3 du Code de l'éducation, qui se caractérise par l'absence de cadrage et le caractère dérogatoire de l'ensemble de la réglementation relative aux contractuel·les.

ULTRA-INDIVIDUALISATION VOULUE PAR LES GOUVERNEMENTS SUCCESSIFS

Il en est de même pour la défense du statut national, d'une réglementation, d'un déroulement de carrière et de procédures de gestion garantant d'égalité entre les collègues de différents établissements et cohérentes avec l'aspect collectif du travail d'enseignement et de recherche, à l'exact opposé de l'ultra-individualisation voulue par les gouvernements successifs.

Cette volonté d'ultra-individualisation s'est accélérée encore davantage avec la création des établissements expérimentaux. La FSU défend au contraire la collégialité, qui est la base de la démocratie universitaire, l'indépendance et la liberté académique, qui s'articulent pour permettre le développement de la connaissance scientifique comme de sa diffusion et proposer des solutions aux enjeux sociaux et environnementaux actuels et à venir.

Se battre pour des carrières et des rémunérations à la hauteur des qualifications et des missions, et pour améliorer la mobilité des enseignant-es-chercheur-ses, n'est ainsi pas une simple question corporative, c'est lutter pour une meilleure attractivité du métier, nécessaire à la bonne réalisation des missions du service public d'ESR. ■

La FSU défend la collégialité, qui est la base de la démocratie universitaire, l'indépendance et la liberté académique.

Engagé·es du local à l'international : la force de la solidarité

Au cœur de nos valeurs de solidarité et d'antiracisme, de notre engagement pour la paix et la défense des droits humains, l'activité internationale du SNESUP-FSU constitue un axe fort de notre action syndicale.

Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

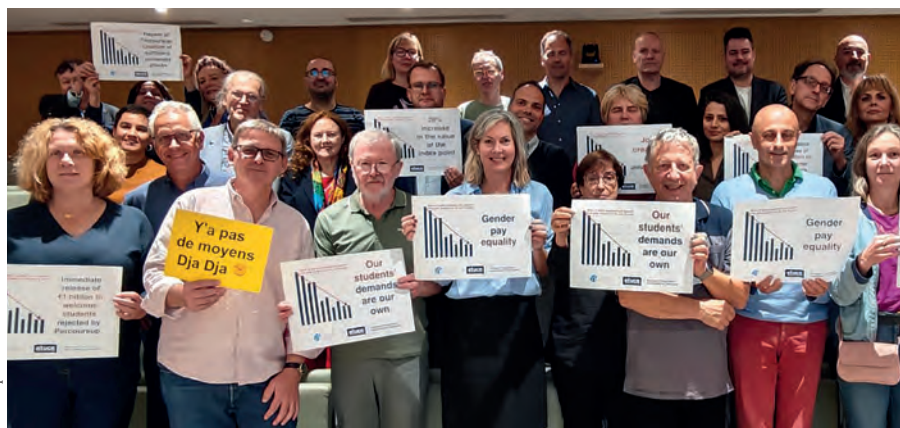
Le SNESUP-FSU a historiquement été engagé dans une activité internationale ambitieuse. Convaincu de l'indispensable coopération de nos organisations au-delà des frontières, conscient des intérêts communs qui sont ceux des universitaires partout dans le monde, le SNESUP-FSU est un acteur particulièrement impliqué dans la solidarité internationale des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

La solidarité internationale des universitaires s'est toujours exprimée dans notre participation active aux travaux de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), présidée (depuis 2009) ou désormais coprésidée (depuis 2022) par notre camarade Jean-Paul Lainé et au sein de laquelle le SNESUP-FSU reste encore fortement investi, notamment avec ses représentant·es au sein du comité exécutif de cette fédération.

UNE PARTICIPATION ACTIVE

De la même façon, avec les collègues du SNES-FSU, le SNESUP-FSU est engagé dans les travaux de l'Internationale de l'éducation, la plus grande fédération mondiale des enseignant·es et du personnel de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (33 millions de membres dans 180 pays). Dans ce cadre, le SNESUP-FSU participe activement aux travaux de sa fédération européenne, European Trade Union Committee for Education (Comité syndical européen de l'éducation), qui rassemble à lui seul 11 millions de membres dans plus de 50 pays européens. Il est également actif dans les travaux de son Comité permanent enseignement supérieur et recherche et dans divers groupes de travail européens, comme celui relatif aux enjeux de l'intelligence artificielle pour l'éducation et l'enseignement supérieur.

En appui sur le travail de son secteur International, qui réunit une dizaine de membres de la direction nationale, le SNESUP-FSU s'implique dans nombre d'actions dont les pages de cette publication rendent régulièrement compte, à l'instar de notre défense des collègues dans le cadre du programme Pause, de notre engagement pour sa pleine application aujourd'hui pour les chercheur·ses, enseignant·es-chercheur·ses et doctorant·es de Gaza, ou encore de notre engagement



au côté de Pinar Selek et de notre participation systématique à la délégation de soutien qui se déplace au tribunal d'Istanbul lors de son procès sans fin, ou encore au sein de l'International Network for Academic Freedom (iNAF!).

DÉFENSE INTERNATIONALE DE NOS MANDATS

À lui seul, le réseau iNAF!, dont le SNESUP-FSU est membre fondateur, témoigne de la force de cet engagement. Créé lors de notre congrès de 2020, il rassemble aujourd'hui 16 syndicats universitaires internationaux qui organisent chaque année une journée commune de réflexion et d'action. On trouvera dans *Le Snesup* de septembre¹ un compte rendu de notre intervention lors de la dernière journée et on mesurera l'importance des échanges au sein de ce réseau. En outre, l'intervention du SNESUP-FSU cette année, sur le thème « IA et liberté académique », est disponible en intégralité sur notre site².

En plus de ces actions, notre syndicat entretient au quotidien des liens forts avec nombre d'organisations amies. La force de ces liens internationaux s'exprime aussi lors de chacun de nos congrès d'orientation, pour lesquels le SNESUP-FSU invite une délégation internationale appelée à intervenir devant l'ensemble des délégué·es au congrès et avec laquelle chaque délégué·e peut échanger pendant toute la durée de celui-ci. Ainsi, récemment, sur la situation de l'ESR en Italie avec nos collègues de la CGIL, sur la situation de l'ESR en Afrique avec ceux du SAES du Sénégal, ou encore, comme cela a été le cas lors des deux derniers congrès, avec nos collègues palestiniens de l'université de Birzeit. ■

Le SNESUP-FSU est un acteur particulièrement impliqué dans la solidarité internationale des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1. « iNAF! 2026 : contre l'autonomie institutionnelle, défendre notre indépendance professionnelle », *Le Snesup*, n° 744, p. 24-25 : www.snesup.fr/publications/revues/le-snesup/mensuel-ndeg-744-septembre-2026.
2. « Preserving academic freedom in the age of artificial intelligence » : www.snesup.fr/preserving-academic-freedom-age-artificial-intelligence.